

Une région phare dans la culture céréalière

En Bourgogne-Franche-Comté, les céréales occupent 727 700 hectares et représentent un tiers de la surface agricole utilisée (SAU) de la région. Près de 12 500 exploitations en produisent soit 56 % des exploitations régionales. La production céréalière est concentrée sur les plateaux de Bourgogne et la vallée de la Saône. Les quatre départements bourguignons cumulent 82 % de la superficie en céréales, le relief et la nature des sols des autres départements étant moins propices. La Bourgogne-Franche-Comté est la 6^{ème} région productrice de céréales en France. En y consacrant plus de la moitié de sa SAU, l'Yonne reste en tête du classement régional et se situe au 3^{ème} rang sur le plan national. La Côte-d'Or est le 2^{ème} département céréalier de la région tant pour la surface que pour la part dans la SAU.

Le blé domine le paysage des grandes cultures

Malgré une légère baisse observée depuis 2010,

la culture du blé règne toujours sur le paysage régional en occupant 342 500 ha, soit 47 % de la surface céréalière régionale. La région se maintient au 6^{ème} rang national pour cette graminée.

L'orge d'hiver est la seconde céréale largement cultivée dans la région avec 156 200 ha, malgré une baisse de 10 % en 10 ans.

A l'inverse, la surface consacrée à l'orge de printemps a plus que doublé. En effet, cette culture est particulièrement adaptée pour allonger les rotations. Toutes orges confondues, la surface atteint 237 500 ha (3^{ème} rang national), soit un tiers de l'assolement céréalier régional.

Durant la dernière décennie, la culture du maïs a progressé de 4 000 ha. La Saône-et-Loire est le département le plus productif avec le quart de sa sole en maïs. Malgré cette hausse, la région reste à la 8^{ème} place au niveau national.

L'avoine enregistre une hausse importante avec 15 800 ha cultivés en 2020. La Bourgogne-Franche-

Comté est désormais la 1^{ère} région française productrice de cette céréale. L'Yonne, la Nièvre et dans une moindre mesure la Côte-d'Or, en sont les trois départements phares.

Avec 30 200 ha cultivés, la surface consacrée au triticale s'est réduite de 15 % en dix ans. Toutefois, la région consolide sa 3^{ème} position nationale.

Le grand bond de la culture biologique

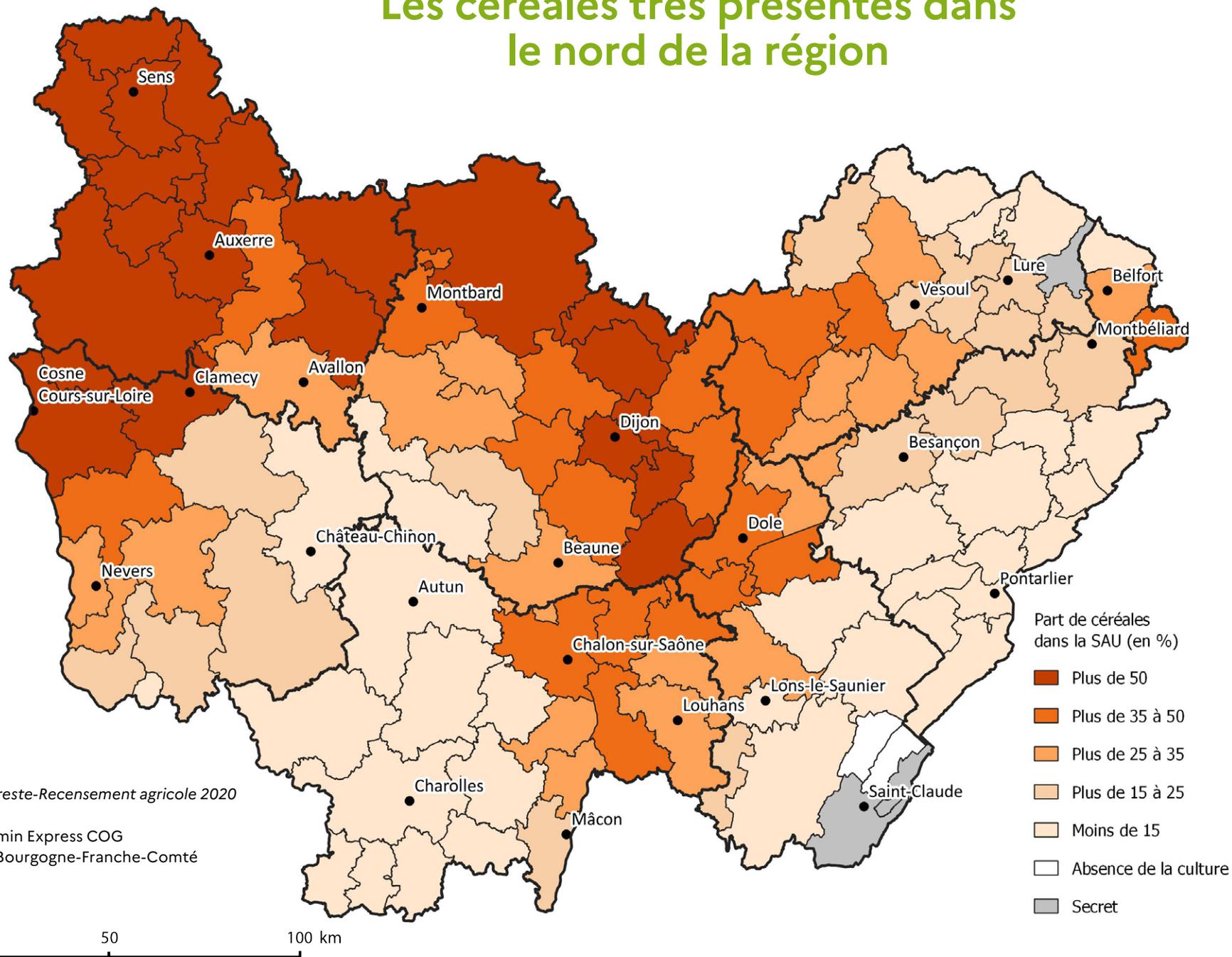
Les soutiens publics pour la conversion en agriculture biologique ont permis à de nombreuses exploitations agricoles d'entamer leur conversion. En 2020, près de 1 300 exploitations céréalières sont déjà pleinement engagées dans ce processus contre 550 en 2014. Au total, 67 600 ha bénéficient du label AB et 27 200 ha sont en conversion.

Cet engouement pour la culture biologique des céréales place la région au 3^{ème} rang national.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
Nombre d'exploitations cultivant des céréales	2 406	977	976	1 632	1 322	2 586	2 410	145	12 454	- 20 %
Surfaces en céréales (en ha)	191 300	19 600	35 600	100 200	67 000	87 800	220 500	5 700	727 700	- 0,3 %
<i>dont blé tendre et épeautre</i>	95 100	6 900	14 500	42 900	34 100	35 700	110 700	2 700	342 500	- 12 %
<i>dont orge hiver-escourgeon</i>	46 200	6 100	7 100	20 900	14 500	12 700	48 100	690	156 200	- 10 %
<i>dont orge de printemps</i>	27 300	250	1 300	13 400	2 500	1 100	35 500	4	81 300	+ 132 %
<i>dont maïs grain</i>	8 700	3 600	9 800	8 900	10 800	23 400	11 400	2 000	78 700	+ 5 %
<i>dont triticale</i>	6 100	1 100	1 200	6 000	2 000	10 500	3 200	130	30 200	- 15 %
<i>dont avoine</i>	3 500	370	240	4 100	790	1 100	5 700	50	15 800	+ 129 %
Part des céréales dans la SAU (en %)	45	16	28	33	32	24	56	34	33	36

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

Les céréales très présentes dans le nord de la région



Nouvelle répartition des surfaces entre oléagineux et protéagineux

Avec 239 700 hectares en 2020, la surface cultivée en oléoprotéagineux a diminué de 12 % depuis 2010 en Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci correspond actuellement à 10 % de la SAU régionale, répartie à 80 % pour les oléagineux et à 20 % pour les protéagineux. Au total, près de 6 900 exploitations sont concernées par une ou les deux cultures. L'Yonne et la Côte-d'Or en sont les départements clés, puisqu'à elles deux, elles concentrent 61 % de la superficie régionale allouée à ces cultures.

Un développement notable des protéagineux

Depuis 2010, la surface dédiée à la culture des protéagineux a été multipliée par 2,7, atteignant 47 400 ha en 2020. Cette hausse significative peut s'expliquer par la mise en place d'aides couplées, par les attentes des filières animales ainsi que par la volonté de diversifier les assolements. Ainsi, environ 2 800 exploitations en produisent contre 1 600 en 2010. La production de pois double en

dix ans et représente 63 % de la surface régionale cultivée en protéagineux en 2020. L'Yonne et la Côte d'Or assurent l'essentiel de la production de protéagineux avec respectivement 54 % et 27 % de la surface régionale. La Nièvre, avec 13 % de la surface en protéagineux se distingue des cinq autres départements où cette culture reste marginale.

Le colza en forte baisse

Malgré la perte de plus de la moitié de sa surface cultivée en dix ans, le colza reste la culture dominante des oléagineux dans la région, qui en occupe le 3^{ème} rang national. Les trois quarts de l'assolement en colza sont concentrés dans trois départements : l'Yonne (30 %), la Côte d'Or (26 %) et la Haute-Saône (19 %). Les surfaces en colza ont commencé à baisser en 2015 en raison de la résistance aux insecticides d'un parasite, l'altise, et de difficultés d'implantation liées à la sécheresse. Grâce à la présence de 3 700 ha de moutarde sur

son territoire, la Côte-d'Or représente à elle seule près de 40 % de la surface nationale cultivée en autres oléagineux.

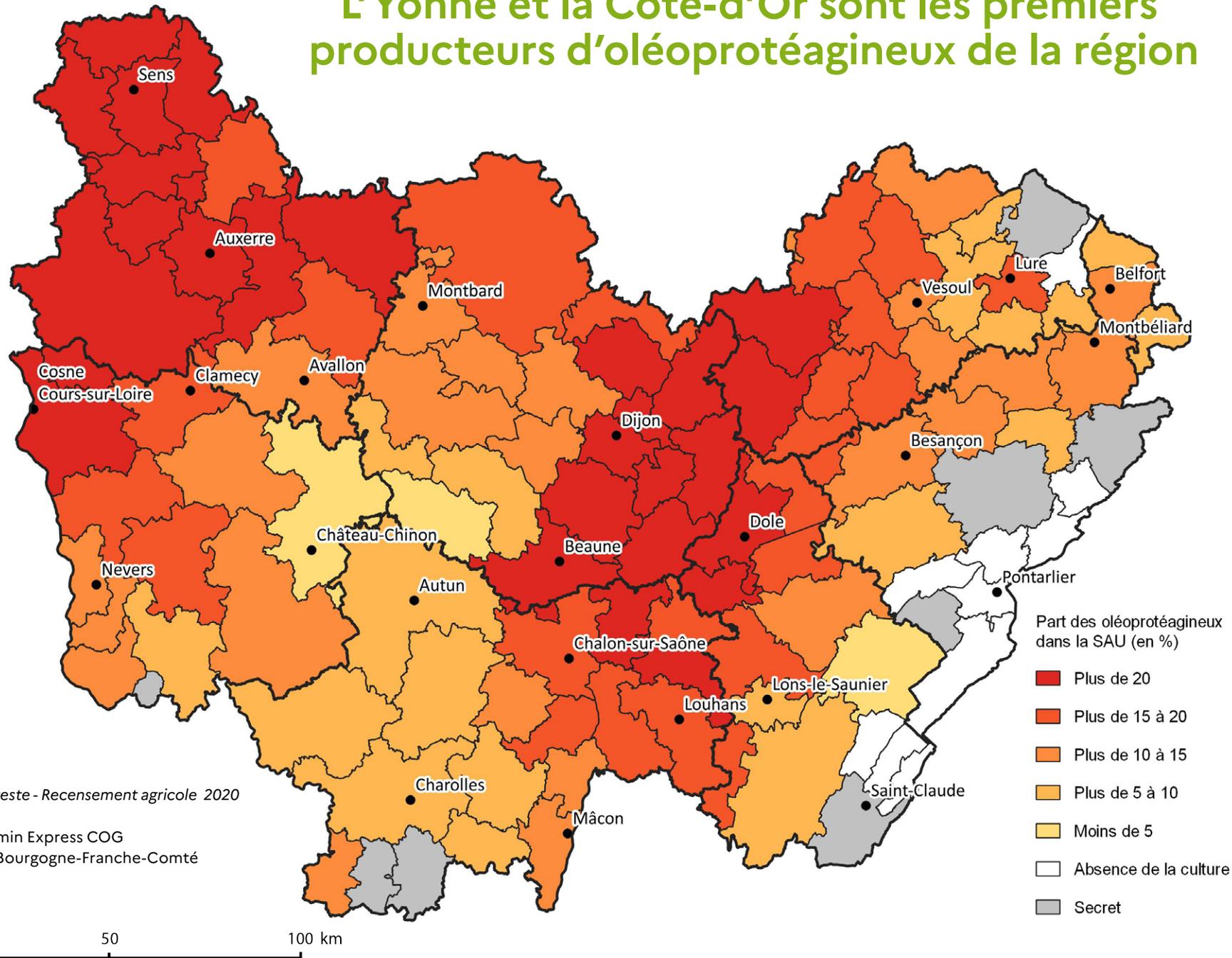
Les surfaces de soja ont presque quadruplé en 10 ans pour atteindre 38 400 ha en 2020. Cette hausse spectaculaire hisse la région au 3^{ème} rang national. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire totalisent respectivement 31 % et 26 % des superficies régionales.

La culture de tournesol est également en forte hausse avec 69 % d'hectares supplémentaires. Cet engouement pour le tournesol s'observe particulièrement dans l'Yonne, 1^{er} département producteur de la région, dont les surfaces ont été multipliées par 2,5 depuis dix ans. La Nièvre, quant à elle, y consacre une surface trois fois supérieure à celle de 2010. Inversement, l'assolement en tournesol a diminué de 73 % dans le Jura et de 50 % en Saône-et-Loire.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
Nombre d'exploitations cultivant des oléagineux	1 500	174	473	646	740	781	1 645	59	6 018	- 22 %
Surfaces en oléagineux (en ha)	52 600	3 600	12 500	21 400	24 100	23 000	54 200	1 000	192 300	- 25 %
<i>dont colza</i>	23 400	1 900	5 300	5 200	16 900	10 200	27 500	820	91 200	- 56 %
<i>dont tournesol</i>	12 800	180	860	14 100	1 700	2 500	23 400	0	55 400	+ 69 %
<i>dont soja</i>	12 000	1 400	6 200	1 400	5 400	10 100	1 700	220	38 400	+ 290 %
<i>dont autres oléagineux (dont moutarde)</i>	3 700	0	20	80	0	120	570	0	4 500	- 22 %
Nombre d'exploitations cultivant des protéagineux	773	26	61	406	103	119	1281	4	2 773	+ 73 %
Surfaces en protéagineux (en ha)	12 800	230	520	6 200	950	950	25 700	30	47 400	+ 169 %
<i>dont pois</i>	9 600	30	90	2 700	350	290	17 100	0	30 100	+ 114 %
<i>dont lentilles</i>	1 200	10	30	550	50	80	3 100	0	5 100	-

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

L'Yonne et la Côte-d'Or sont les premiers producteurs d'oléoprotéagineux de la région



Les prairies : première utilisation agricole du territoire

En Bourgogne-Franche-Comté, les prairies (prairies temporaires et surfaces toujours en herbe) couvrent plus de la moitié de la Surface Agricole Utile (SAU). Toutefois, d'importantes disparités existent entre départements, en lien avec la prégnance de l'élevage extensif de bovins. Les prairies naturelles ou semées sont destinées à la production de graminées fourragères seules ou majoritaires en mélange avec des légumineuses. Elles seront fauchées ou pâturées pour nourrir les animaux d'élevage. Entre 2010 et 2020, la surface régionale en prairies est en légère baisse avec des évolutions contrastées suivant les départements, de + 6 % dans le Jura à - 5 % dans la Nièvre.

Les Surfaces Toujours en Herbe (STH) représentent plus de 90 % des prairies de la région, part variant peu entre départements. En 2010, ce ratio était de 85 %. Cette différence de 5 points au profit de la STH s'explique par un

changement de définition. Au recensement agricole 2010, une prairie devait être semée depuis plus de six ans pour être considérée comme permanente. En 2020, ce délai a été ramené à cinq ans pour cadrer avec les déclarations PAC. Les STH comprennent les prairies permanentes productives (99 % du total des STH de la région), les prairies permanentes peu productives (4 600 ha), les bois pâturés (700 ha) ainsi qu'une nouvelle catégorie, la STH non productive ouvrant droit à subventions. Celle-ci se compose de jachères de 6 ans ou plus et bandes tampons (5 100 ha).

En 2020, comme en 2010, huit exploitations sur dix disposent de prairies et valorisent en moyenne 69 ha de prairies.

Des prairies majoritaires en zone d'élevage

Le Doubs, le Jura et la Saône-et-Loire se distinguent des autres départements avec une

part de prairies dans la SAU supérieure à 70 %. Dans le massif du Jura, l'importance de la surface en herbe est étroitement liée à l'élevage bovin laitier et aux cahiers des charges des fromages sous signes de qualité. Ces derniers privilégient en effet une alimentation à base d'herbe, en pâturage ou sous forme de foin.

Au nord-est de la région, dans le massif vosgien, l'élevage laitier explique également la forte présence des prairies. Au sud-est de la région, l'élevage de bovins allaitants prédomine du Morvan au Charolais et dans le Brionnais.

La spécialisation de ces territoires dans l'élevage bovin est due, historiquement, à la présence de terres à plus faibles potentiels agronomiques, ne permettant donc pas la mise en place de cultures sur de vastes surfaces.

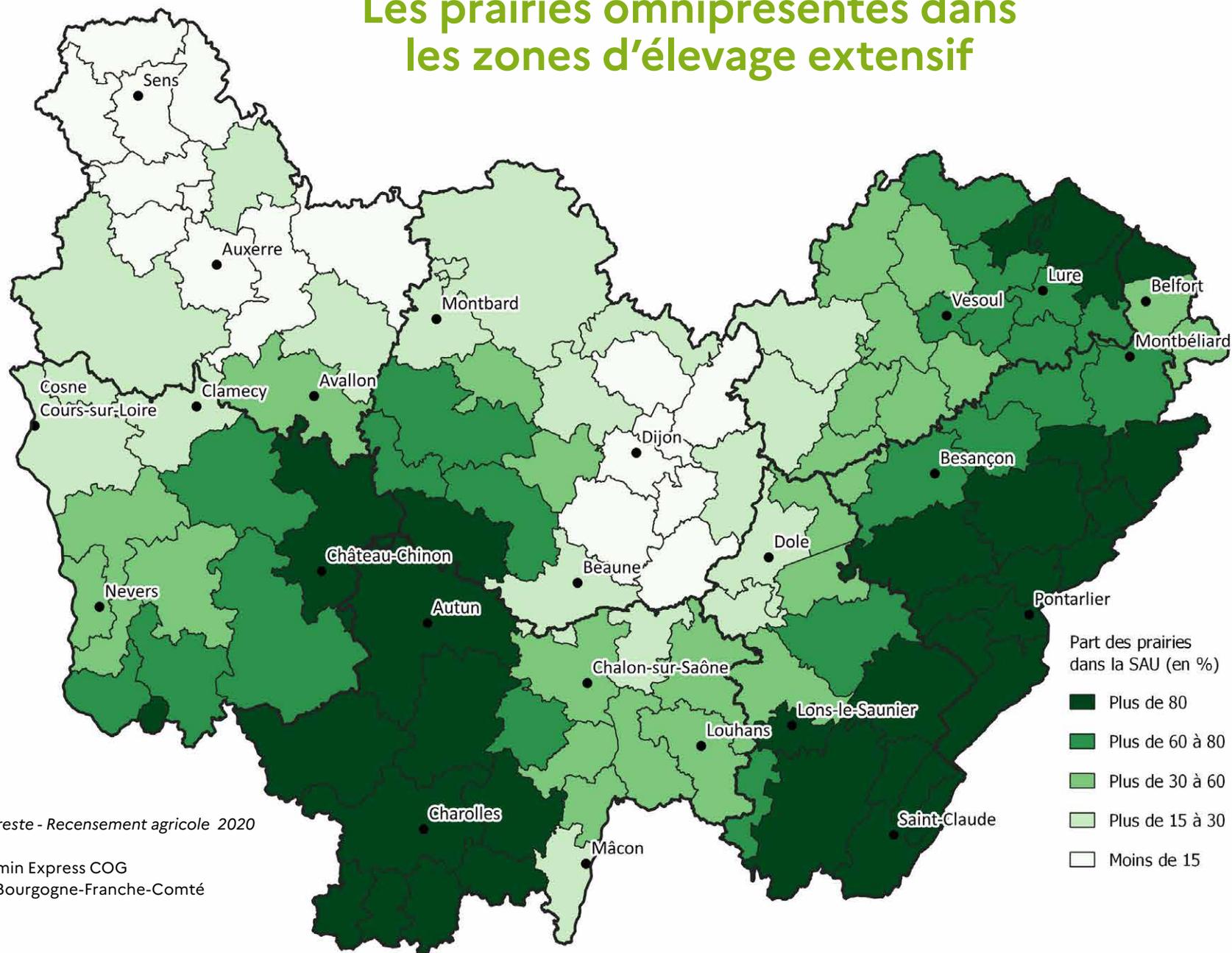
Ces paysages façonnés par les prairies sont inséparables des deux races de bovins emblématiques de la région que sont la Montbéliarde pour le lait et la Charolaise pour la viande.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Surfaces toujours en herbe									
Nombre d'exploitations	2 493	2 396	1 789	2 407	1 849	4 618	2 093	227	17 872
Surfaces (en ha)	140 400	169 600	117 900	200 100	106 200	341 400	54 300	10 200	1 140 100
Prairies temporaires									
Nombre d'exploitations	1 131	1 097	878	1 221	1 024	2 171	759	112	8 393
Surfaces (en ha)	11 500	21 100	16 700	17 200	12 600	24 800	7 500	960	112 200
Nombre total d'exploitations	2 538	2 406	1 797	2 432	1 865	4 649	2 162	228	18 077
Surface totale en prairie (en ha)	151 900	190 600	134 600	217 300	118 800	366 200	61 800	11 200	1 252 300
Part de la prairie dans la SAU (en %)	33	86	70	59	50	71	15	57	52

Le calcul de l'évolution entre 2010 et 2020 n'est pas possible en raison d'un changement de définition

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les prairies omniprésentes dans les zones d'élevage extensif



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Une très forte augmentation des prairies artificielles depuis 2010

Les autres fourrages comprennent le maïs ensilage, les prairies artificielles, dont la luzerne principalement, ainsi que la betterave fourragère et les légumineuses fourragères pures ou en mélange. Depuis 2010, la sole de ces surfaces fourragères en Bourgogne-Franche-Comté a presque doublé pour atteindre 124 500 hectares en 2020.

Le maïs, principale culture fourragère annuelle

Le maïs, récolté en plante entière avant maturité physiologique pour être utilisé comme fourrage en vert, en ensilage ou en déshydratation, est la culture fourragère annuelle dominante de la région. Sa surface est proche de 54 000 ha en 2020 et en hausse de plus de 10 % depuis 2010. Le maïs fourrage est cultivé dans 3 300 exploitations régionales. Il est particulièrement présent en Haute-Saône dans les élevages laitiers ou dans les exploitations de polyculture-élevage. Il est également bien implanté en Saône-et-Loire où les éleveurs de bovins viande l'emploient pour l'engraissement de leurs vaches de réforme ou leurs jeunes bovins viande.

Les cahiers des charges des AOP fromagères du Jura et du Doubs interdisent l'usage de l'ensilage dans l'alimentation des vaches. C'est pourquoi les cultures fourragères, et notamment le maïs ensilage, sont localisées dans les zones de production de lait standard ou dans celles d'engraissement de bovins viande. À l'est de la région, ces autres fourrages et le maïs ensilage sont présents en plaine, de la Bresse aux Vosges. Plus à l'ouest, ces fourrages sont principalement cultivés dans le nord de la Côte-d'Or et une partie de l'Yonne.

Des légumineuses en tête de rotation

Les surfaces en prairies artificielles, ensemencées en légumineuses fourragères pures ou en mélange de légumineuses, sont cultivées sur près de 47 000 ha. Elles sont en très forte augmentation par rapport à 2010 où elles ne couvraient que 17 000 ha. Il s'agit le plus souvent de luzerne et dans une moindre mesure de trèfle violet. En production laitière conventionnelle, ces légumineuses permettent d'équilibrer les rations et de tendre vers l'auto-

nomie alimentaire. En outre, en fixant l'azote de l'air, elles enrichissent les sols en azote organique induisant ainsi une amélioration de rendement de la culture suivante. La luzerne est très recherchée en agriculture biologique pour cette propriété agronomique, et profite donc du développement du bio. De plus, cette culture a bénéficié d'aides à l'hectare dans le cadre des MAEC entre 2014 et 2020. L'augmentation des surfaces est très marquée dans l'Yonne (multipliées par 3,5). Toutefois, plus d'un tiers des surfaces en luzerne se situe en Côte-d'Or en raison de la présence d'une usine de déshydratation à Baigneux-les-Juifs, au nord du département.

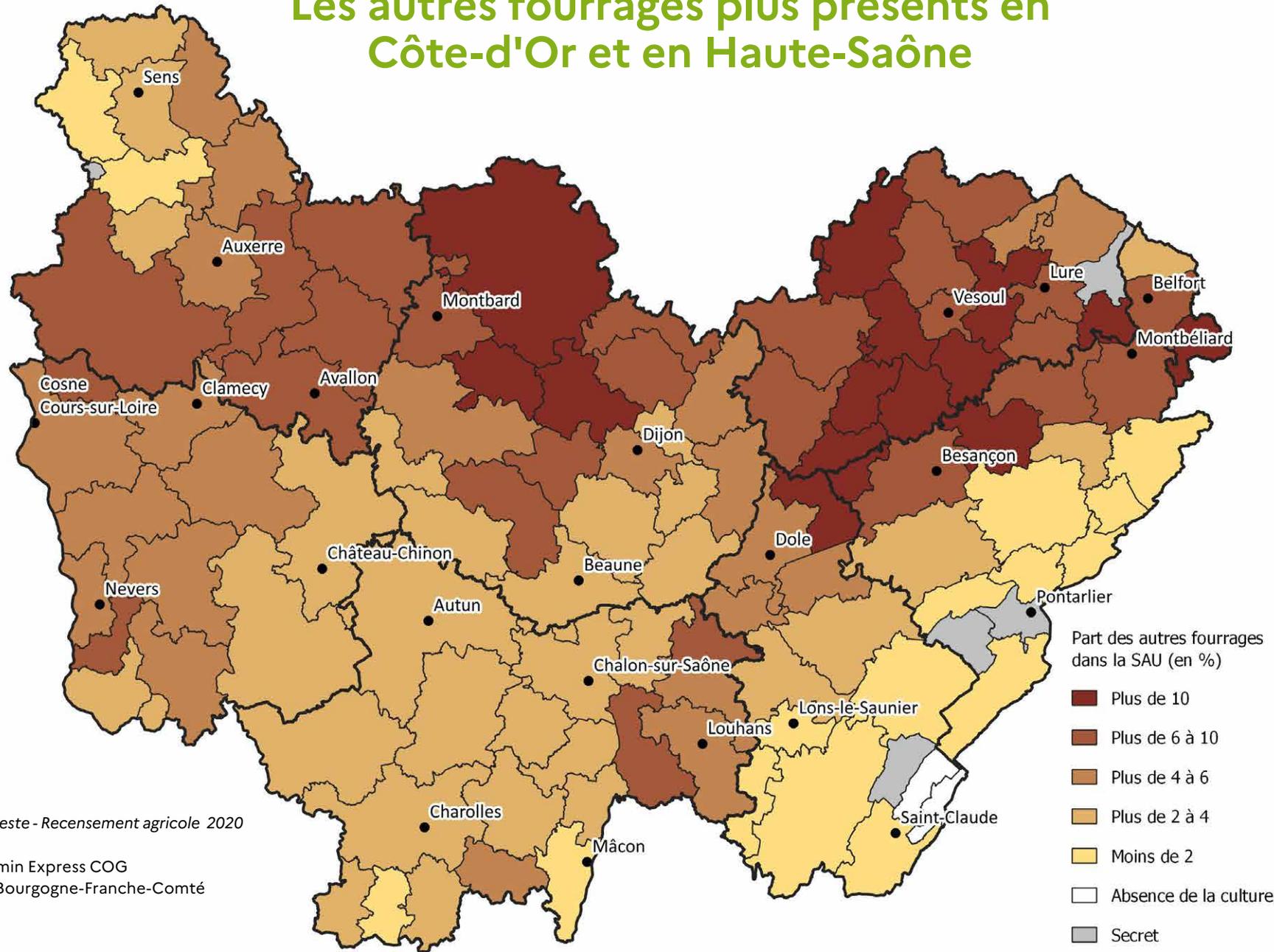
Avec plus de 24 000 ha, les autres cultures fourragères annuelles, comme les plantes sarclées, les mélanges céréales/légumineuses, complètent les surfaces dédiées aux fourrages. Leur évolution depuis 2010 n'est pas mesurable. En effet, ce n'est qu'en 2015 que la codification des cultures fourragères dans les déclarations des surfaces de la PAC a distingué les mélanges céréales/légumineuses.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
Nombre d'exploitations cultivant des fourrages	1 418	479	436	1 054	977	1 450	1 026	86	6 926	+ 64 %
Surfaces autres fourrages (en ha)	31 800	7 300	5 900	15 300	21 900	17 500	23 200	1 700	124 500	+ 87 %
<i>dont maïs fourrage et ensilage</i>	8 200	4 100	2 300	5 300	13 400	13 000	6 300	1 400	53 900	+ 11 %
<i>dont autres fourrages annuels</i>	7 500	1 400	1 100	4 300	2 700	1 900	5 200	160	24 100	nc
<i>dont prairies artificielles :</i>	16 100	1 900	2 500	5 800	5 800	2 600	11 700	140	46 600	+ 172 %
<i>Prairies artificielles, hors luzerne</i>	2 800	400	700	1 700	910	510	1 900	60	9 000	nc
<i>Luzerne</i>	13 300	1 500	1 800	4 100	4 900	2 100	9 800	80	37 500	nc

nc = non connu

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010, champ : fourrages autre que STH et prairie temporaire

Les autres fourrages plus présents en Côte-d'Or et en Haute-Saône



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Une horticulture en mouvement

L'horticulture regroupe ici les fleurs et les plantes ornementales, les plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), les fruits, les pépinières (y.c viticoles) et les plantations d'arbres de Noël. Dans la région, l'horticulture couvre 5 200 ha, soit 0,2 % de la surface agricole et concerne près de 1 300 exploitations. La Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne sont les trois principaux départements horticoles de Bourgogne-Franche-Comté.

Avec plus de 2 000 ha répartis dans près de 800 exploitations dont 300 sur le territoire icaunais, la culture fruitière occupe près de 40 % des terres consacrées à l'horticulture. Un tiers de la surface fruitière régionale est dédiée au cassis dont la production se situe très majoritairement en Côte-d'Or (64 % des surfaces) et en Saône-et-Loire (30 %). Cerises, pommes et noix sont les autres principales

cultures fruitières de la région. Comme en 2010, les arbres de Noël restent la 2^{ème} culture horticole avec 1 600 ha exploités par 160 structures agricoles. Plus de la moitié de cette surface est localisée dans la Nièvre, autour du Morvan.

Le développement fulgurant des PPAM

Les plantes aromatiques, à parfum ou médicinales (PPAM) sont principalement destinées au secteur culinaire, la parfumerie, la phytothérapie et la cosmétique. Depuis 10 ans, cette culture connaît un fort développement. Les surfaces régionales ont augmenté de 87 % et le nombre d'exploitations cultivant des PPAM a été multiplié par 2,5. Plus de la moitié de la surface et plus du tiers des exploitations sont localisés en Côte d'Or où prédomine très largement la culture de bourgeons et de

feuilles de cassis. L'Yonne et le Jura sont les autres départements à dépasser les 100 ha en PPAM.

Le recul des fleurs et plantes ornementales

La superficie de la culture en pépinières (y compris viticoles) diminue de 16 % par rapport à 2010. Les 550 ha de pépinières se situent majoritairement en Haute-Saône et dans l'Yonne. Parmi la centaine d'exploitations développant cette culture, près d'une trentaine spécialisent une partie ou l'intégralité de leur surface en pépinières viticoles.

La Bourgogne-Franche-Comté représente moins de 2 % de la surface nationale consacrée aux fleurs et plantes ornementales cultivées en plein air ou sous serre. En dix ans, le nombre d'exploitations a été divisé par deux et les surfaces ont diminué de 60 %, passant ainsi en deçà de 100 ha.

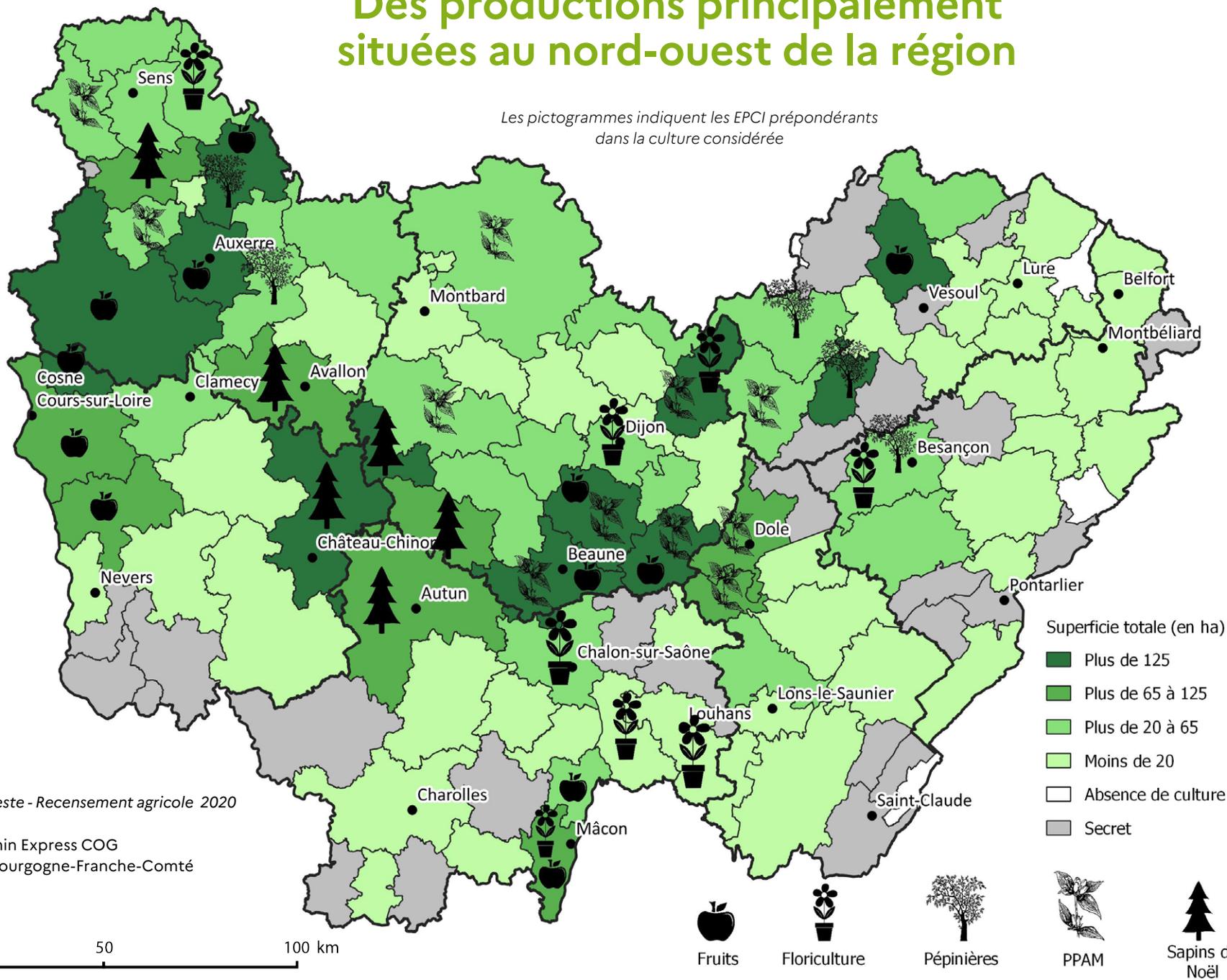
	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations cultivant										
Fruits	137	46	61	40	79	96	307	6	772	+ 74 %
<i>dont cassis</i>	44	11	12	6	13	31	12	0	129	+ 36 %
Arbres de Noël	39	9	r	59	16	17	15	s	161	+ 13 %
Plantes à parfum, aromatiques, med. Et cond.	76	17	33	21	24	49	33	3	256	+ 139 %
Pépinières ¹	15	9	5	8	17	39	18	2	113	- 5 %
Fleurs, plantes ornementales	22	21	15	9	20	49	26	4	166	- 52 %
Surfaces en hectares										
Fruits	550	30	100	230	230	310	590	5	2 050	+ 29 %
<i>dont cassis</i>	440	3	30	s	r	200	1	0	680	+ 58 %
Arbres de Noël	380	20	r	880	110	80	170	s	1 640	+ 5 %
Plantes à parfum, aromatiques, med. Et cond.	450	r	100	50	70	40	160	s	880	+ 87 %
Pépinières ¹	50	70	r	9	210	70	130	s	550	- 16 %
Fleurs, plantes ornementales	18	6	3	4	6	43	15	1	95	- 59 %

¹ dont pépinières viticoles et vignes mères de porte-greffe s : secret statistique r : secret induit

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

Des productions principalement situées au nord-ouest de la région

Les pictogrammes indiquent les EPCI prépondérants dans la culture considérée



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté, un territoire viticole renommé

En Bourgogne-Franche-Comté, 36 000 hectares sont dédiés à la culture de la vigne ; 97 % de la surface viticole bénéficie d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) et 1,5 % d'une Indication Géographique Protégée (IGP). Sur l'ensemble de la région, le vignoble représente moins de 2 % de la surface agricole. En 2020, 17 % de la superficie en vignes est conduite en agriculture biologique, soit le double par rapport à 2010. À ce jour, 660 exploitations viticoles sont en conversion ou certifiées.

La Saône-et-Loire concentre 38 % du vignoble régional, ce qui en fait le premier département viticole de la région devant la Côte-d'Or (28 %). Vient ensuite l'Yonne (23 %), département qui enregistre la plus forte progression de ses surfaces en vignes, + 16 % depuis 2010.

Le vignoble franc-comtois, principalement situé dans le Jura, s'étend sur 2 200 ha malgré une perte de 2 % de sa superficie.

Le nombre d'exploitations viticoles a diminué de 17 % depuis 2010. Elles représentent 18 % des structures agricoles régionales en 2020. En 10 ans, leur surface moyenne est passée de 7,4 ha à 9 ha. Une très grande majorité des exploitations ayant des vignes (94 %) sont spécialisées et sont donc classées dans l'orientation technico-économique viticulture.

Deux cépages prédominent largement

Le Chardonnay est le cépage blanc le plus répandu en Bourgogne-Franche-Comté, que ce soit pour les appellations de Bourgogne ou du Jura. Il couvre 18 300 ha, soit un peu plus de la moitié du vignoble régional. À l'instar du Chardonnay pour les blancs, le Pinot noir est très largement prédominant dans les cépages rouges. Avec 11 100 ha, il concentre 31 % des surfaces en vignes de la région. Outre ces deux incontour-

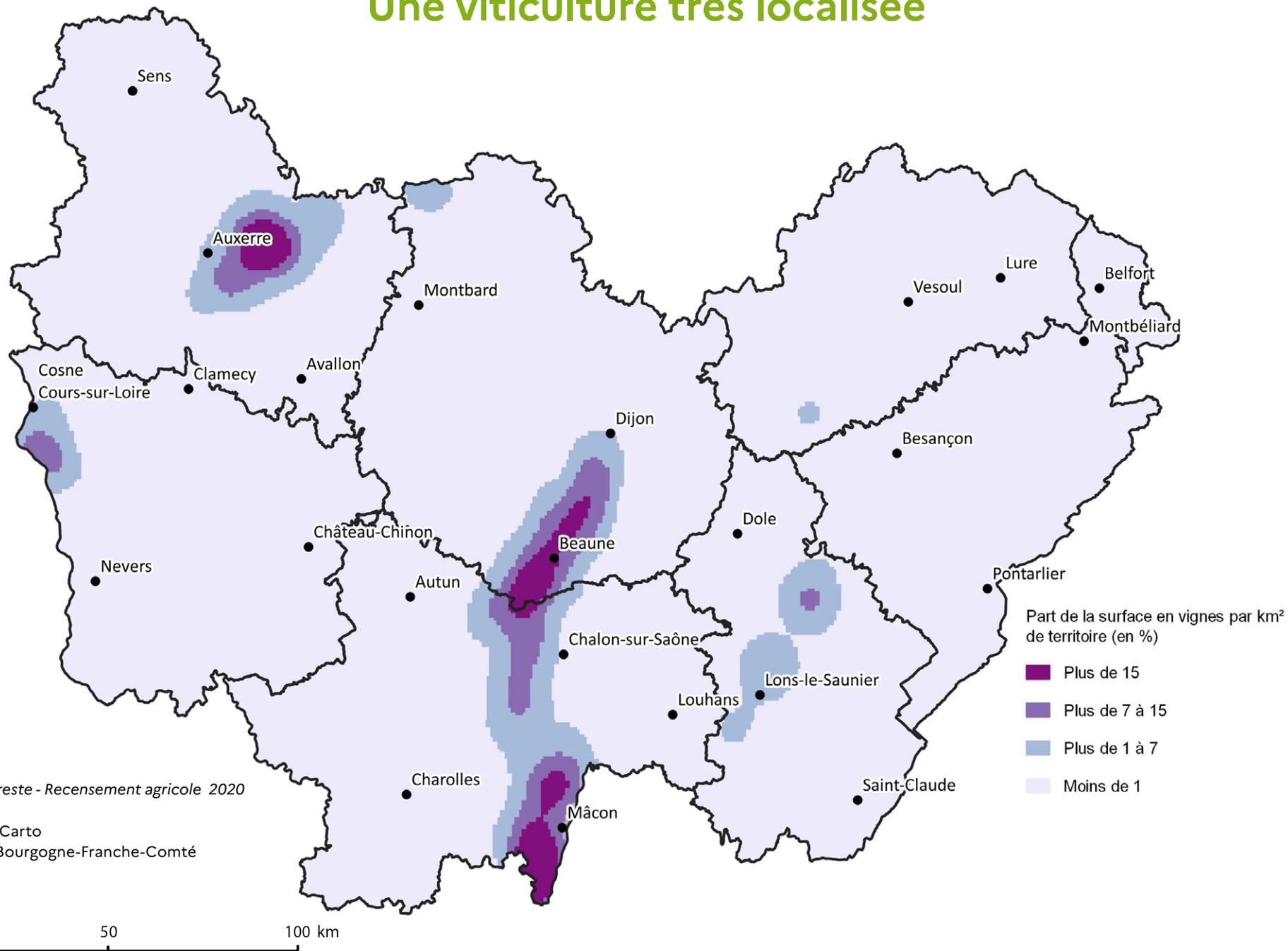
nables, d'autres cépages apportent de la variété et de la typicité au vignoble. Le Gamay, cultivé sur 1 900 ha dans la région, est largement présent en Saône-et-Loire puisqu'il est le principal cépage de l'appellation Beaujolais. Le Savagnin couvre 540 ha principalement localisés dans le Jura. Ce cépage blanc permet notamment d'élaborer le vin jaune. Dans la Nièvre, vignoble rattaché aux vins de Loire, le cépage Sauvignon blanc domine avec 1 500 ha et 87 % de l'encépagement du vignoble. L'Aligoté, parcourant 1 900 ha du Chablisien au Mâconnais, donne naissance à différents vins blancs et est utilisé dans les assemblages de Crémant de Bourgogne. Pour les vins rouges du Jura, le Poulsard et le Trousseau sont cultivés respectivement sur 220 ha et 180 ha. Après ces principaux cépages, il est aussi possible de trouver dans la région d'autres perles pour les papilles comme les Pinot Beurot, Melon, Auxerrois, Sacy ou Melon à queue rouge.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Région BFC
Nombre d'exploitations ayant des vignes à raisins de cuve	1 258	10	386	163	16	1 535	785	4 153
<i>dont exploitations spécialisées en viticulture</i>	1 222	5	350	141	6	1 455	717	3 896
Surface totale en vignes (en ha)	10 030	20	2 080	1 680	100	13 820	8 270	36 000
<i>dont Chardonnay (en %)</i>	26	63	45	3	36	58	81	51
<i>dont Pinot noir (en %)</i>	66	17	11	5	38	23	12	31
<i>dont Gamay (en %)</i>	1	1	0	2	5	13	0	5
<i>dont Sauvignon blanc (en %)</i>	0	0	0	87	0	0	2	5
<i>dont Savagnin (en %)</i>	0	3	26	0	1	0	0	2
Part de faire-valoir direct pour les exploitations spécialisées (en %)	39	52	56	50	63	36	38	39
Évolution de la surface en vignes entre 2010 et 2020 (en %)	+ 4	ns	- 2	+ 9	+ 2	+ 6	+ 16	+ 7

Faire-valoir direct porte sur l'ensemble des surfaces de l'exploitation en vignes ou autres et concerne la possession de l'exploitation individuelle, de la société ou mis à disposition par un associé de la société

Sources : Agreste - Recensement agricole 2020, DRDDI Bourgogne - CVI 2020

Une viticulture très localisée



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

Une production de légumes en pleine mutation

La production de légumes de plein champ, de pommes de terre et de maraîchage sont les trois composantes de la production régionale de légumes. La culture de légumes de plein champ est la principale production avec plus de la moitié de la surface totale de cette filière, devant la production de pommes de terre (29 %) et le maraîchage (17 %).

La Côte-d'Or représente près de la moitié de l'ensemble des productions régionales de légumes.

Forte progression du maraîchage

En Bourgogne-Franche-Comté, la culture de légumes est en plein essor, même si, comparée à d'autres régions, la filière n'est pas très importante. Au cours des dix dernières années, la surface en maraîchage a augmenté de 40 % sur l'ensemble du territoire. Porté par une hausse de 24 %, le nombre d'exploitations dépasse désormais le millier.

A contrario, les surfaces en légumes de plein champ reculent de près de 1 000 ha depuis 2010. La fermeture en 2013 d'une unité de conditionnement en Saône-et-Loire a, en effet, fortement impacté les surfaces cultivées dans ce département (- 220 ha), le Jura (- 600 ha) et la Côte-d'Or (- 530 ha).

La surface en pommes de terre augmente, quant à elle, de 18 % en dix ans pour atteindre 950 ha sur l'ensemble de la région.

Une filière tournée vers le bio

Depuis 2010, cette filière s'est largement convertie à l'agriculture biologique. Le nombre d'exploitations certifiées bio a presque triplé et elles représentent désormais 35 % des structures produisant des légumes. À titre de comparaison, toutes filières agricoles confondues, 11 % des exploitations de

Bourgogne-Franche-Comté sont engagées dans le bio.

Une répartition selon les usages

Si les exploitations légumières se répartissent sur l'ensemble de la région, plusieurs zones de plus fortes concentrations se détachent. Le nord de l'Yonne, situé dans la partie méridionale du bassin parisien, présente une plus grande densité d'exploitations, notamment en rotation avec des grandes cultures. De même, leur présence est plus marquée au sud de Dijon, sur la plaine de Saône, où les terres sont très bien adaptées à ces pratiques culturales. De plus, la proximité de l'agglomération dijonnaise offre de nombreux débouchés pour la vente des produits agricoles. L'axe de la Saône, dans sa partie sud en Saône-et-Loire, abrite également bon nombre d'exploitations spécialisées en maraîchage.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
Nombre d'exploitations ayant des légumes de plein champ, du maraîchage, des pommes de terre	253	105	104	84	129	192	240	26	1 133	+ 25 %
<i>dont certifié en agriculture biologique</i>	64	54	48	39	45	65	75	10	400	+ 188 %
Surface totale de production de légumes (en ha)	1 500	135	200	240	190	430	500	50	3 250	- 18 %
<i>dont légumes de plein champ</i>	780	50	115	100	50	265	340	20	1 720	- 37 %
<i>dont pommes de terre</i>	560	35	40	110	65	65	60	20	960	+ 19 %
<i>dont maraîchage</i>	160	50	45	30	75	100	100	10	570	+ 41 %

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

Des exploitations produisant des légumes sur l'ensemble de la région

